

MAIRIE SAINT LAURENT D'ONAY

1 Place de la Mairie

26350 SAINT LAURENT D'ONAY

04.75.71.72.18. - saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Le 13 mars de l'an 2023 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents :

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MASSON Serge, POUZIN Chantal, SEYVET Sabine, VANARET Laurence.

Absents :

SENERCHIA Fabrice représenté par M. MASSON Serge
MOREL Jean Pierre, représenté par M. COHET Daniel

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H05 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 janvier 2023 :

Mme la Présidente demande s'il y a des observations à noter sur le PV du conseil municipal du 16 janvier 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	5-2023	Vote du compte administratif 2022
2	6-2023	Vote du compte de gestion 2022
3		Affectation de résultats : Délibération reportée
4	7-2023	Vote des taux d'imposition 2023
5	8-2023	ROPD Redevance d'occupation du domaine public Enedis
6		DP clôtures : Délibération reportée
7	9-2023	Convention Action Santé Haute Herbasse
8		RGPD

1. Délibération N° 5-2023 - Vote du compte de administratif 2022 :

Commune de Saint Laurent d'Onay	
Dépenses fonctionnement	87 101,30 €
Recette fonctionnement	137 943,02 €
Résultat de l'année	50 841,72 €
Résultat antérieur	40 462,08 €
Résultat définitif fonctionnement	91 303,80 €
Dépenses investissement	282 377,75 €
Recettes investissement	176 342,61 €
Résultat de l'année	-106 035,14 €
Résultat antérieur	95 142,41 €
Résultat définitif investissement	-10 892,73 €
Restes à réaliser Dépenses	29 251,09 €
Restes à réaliser Recettes	65 682,86 €
Résultat fonctionnement + investissement	116 842,84 €

Echanges :

Présentation et commentaire du compte administratif 2022

Remarque concernant les charges de sécurité sociales : la proportion de charge par rapport au salaire est importante : prévoir une somme supérieure au compte 6450 (charges de SS) lors de l'élaboration du budget 2023.

Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIVOS : 23 778,72 € à la rentrée 2021, SIVU : 4 369,37 €

Produit divers de gestion (7588) : remboursement caution de la citerne de gaz

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif, tel que résumé ci-dessus.

2. Délibération N° 6-2023 - Vote du compte de gestion 2022 :

Mme Le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par la Trésorerie.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la conformité du compte de gestion 2022 avec le compte administratif de la commune.

3. Délibération - Affectation de résultats : Délibération reportée au prochain conseil.

4. Délibération N° 7-2023 - Vote des taux d'imposition 2023 :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2023, il y a lieu de fixer les taux de taxes d'imposition.

- TFPB (Foncier bâti) : 25,64 % en 2022
- TFPNB (Foncier non bâti) : 53,16% en 2022
- TH (Taxe d'habitation pour les résidences secondaires) : 10,39 % en 2022

Echanges :

Mme le Maire propose de ne pas changer les taux cette année, les bases augmentant systématiquement. Il est précisé que St Laurent d'Onay est en-dessous des moyennes des autres communes. Les dotations de l'état étant liées au potentiel financier, il sera certainement nécessaire, à l'avenir, d'augmenter les taux afin de ne pas voir diminuer ces dotations.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2023 pour la commune de Saint Laurent d'Onay comme suit : <ul style="list-style-type: none">• TFPB (Foncier bâti) : 25,64 %• TFPNB (Foncier non bâti) : 53,16%• TH (Taxe d'habitation) : 10,39 % (cela ne concerne que les résidences secondaires)

5. Délibération N° 8-2023 – ROPD Enedis :

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité évolue chaque année au 1^{er} janvier proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

En conséquence, pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance maximum applicable est de 234 €. Ainsi, la commune de St Laurent d'Onay dont la population totale est de 158 habitants, percevra une redevance de 234 €.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 234 € par ENEDIS.

6. Délibération DP clôtures : Délibération reportée au prochain conseil.

Madame le Maire explique que l'article R. 421-2 du code de l'urbanisme prévoit que les clôtures sont, en principe, dispensées de toute formalité au titre du code de l'urbanisme. Le maire ne peut donc s'opposer en dehors des cas

où les clôtures sont soumises à déclaration préalable. Il n'en demeure pas moins que ces travaux doivent respecter les règles d'urbanisme, en l'occurrence le RNU ou le PLU

L'édification de clôture en infraction à ces règles reste pénalement sanctionnable dans les conditions du droit commun.

La DDT, ayant alerté sur le problème d'absence de délibération, Mme le Maire propose que l'installation de clôtures soit soumise à DP.

Echanges :

Il est proposé de reporter cette délibération au prochain conseil dans l'attente de précisions.

7. Délibération N° 9-2023 Convention Santé Haute Herbasse :

La convention a été envoyée aux conseillers.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention Santé Haute Herbasse.

8. RGPD

Dans le cadre du RGPD, chaque conseiller peut autoriser la commune de St Laurent d'Onay à utiliser son adresse mail personnelle ainsi que son numéro de téléphone personnel, pour la transmission d'informations de la collectivité aux membres du Conseil municipal.

Ces données sont destinées aux services administratifs et conservées le temps du mandat. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la mairie de la commune de St Laurent d'Onay.

Les conseillers sont donc invités à signer le document.

Informations diverses :

Projet enfouissement des lignes électriques SDED :

Le montant des travaux pour l'enfouissement est de :

- 110 621,79 € HT pour les lignes électriques, dont 22 124,36 € HT de part communale (20%)
- 32 903,16 € HT pour les lignes de téléphone (génie civil et câblage), dont 16 451,58 € HT de part communale (50%)

Une estimation concernant uniquement pour la montée du Bois d'Onay a été demandée.

Travaux voiries :

Une subvention de 10 836 € est allouée à la commune pour l'année 2023, avec justificatif de l'utilisation.

Nous sommes en attente de devis par l'entreprise Cheval (montée du bois d'Onay, chemin des Brosses, et chemin CR23).

Pour les emplois partiels, l'entreprise BAJAT a fourni un devis : 1 650€ HT, soit 1 980€ TTC la tonne. On envisage d'utiliser 1,5 T comme les deux années précédentes.

Chemin de « l'Herbasse », côté Miribel, le fossé et le chemin n'étant pas au bon endroit, des rencontres ont eu lieu sur le terrain, plusieurs options ont été envisagées. Fossé et chemin devront être refaits au bon endroit, les travaux sont à prévoir. Un devis sera demandé à TP des Collines pour refaire ce fossé ainsi que pour quelques travaux d'entretien.

SCDEC : Schéma Communal de Défense Extérieur Contre L'Incendie :

Suite à notre délibération du 19 octobre 2022, le bureau d'étude Naldéo a commencé le travail afin d'élaborer ce schéma communal.

Les ERP, les habitations et les bâtiments agricoles ont été répertoriés, nombres d'étages et surfaces totales indiquées (moins de 250m², entre 250 et 500m² et plus de 500m²).

L'étude va être affinée.

Commission des impôts :

Cette commission s'est réunie le 3 mars en présence de M. Gaffiot, géomètre du cadastre qui a fourni des explications concernant les classements des habitations.

La plupart des maisons sont classées 5, certaines sont classées 6 ou 7, une seule 8 (ruine). Une deuxième réunion en présence de l'administration sera programmée en avril ou mai pour le classement des catégories les plus basses.

Travaux place :

Des bénévoles ont aidé l'agent communal pour réaliser les plantations.

L'entreprise Sol doit réaliser des bordures, le SIABH a fourni des saules. Le problème de l'eau qui stagne sur le jeu de boule doit être solutionné.

Grilles maison Thomé :

Une actualisation des devis a été faite : 8 905€ HT + 3 115,20€ HT

Rappel de la subvention demandée : 9 833€ pour un montant de 14 046€

Le problème principal est lié à l'état du mur au dessous du jeu de boules, aucun maçon ne peut garantir le travail. Envisager le renforcement du mur en interne avec l'employé communal accompagné d'une équipe de bénévoles.

Mur du cimetière :

L'agent aidé de bénévoles a réalisé un travail de consolidation, le crépi devra être refait et la pierre tombale repositionnée.

PCS : Le plan Communal de sauvegarde est désormais obligatoire pour toutes les communes de la Drôme. Des formations ont déjà eu lieu. Une commission sera mise en place pour l'élaboration de ce plan.

Isolation bâtiments communaux :

Afin de poursuivre l'isolation de la maison Thomé et du Presbytère, des devis pour le changement des fenêtres ont été demandés.

Maison Thomé (A : 1 364,45€ + B : 1 364,45€ + C : 6 161,68€ + D : 704,13€)

Presbytère (3 580€ +3 826€)

Porte d'entrée de la mairie : 2 devis pour 6 405€ (Pollien) et 2 516€ (Prostyl)

Chemin des artistes : Inscription pour l'année 2023 (1^{er} WE d'octobre)

Chemin de randonnée :

L'agglomération a rouvert le chemin « Dechaud » en mettant des portillons au niveau du parc.

Débroussaillage du chemin limitrophe avec Le Chalon, celui de Varnières et celui de Bèze.

Commission culture : L'agglomération finance en grande partie des spectacles. Un spectacle de claquettes a été retenu avec une participation de 200 €.

Noël pour les enfants avec les communes voisines : Une personne de la commune a proposé un spectacle mais les enfants étant peu nombreux il a été envisagé que cette animation « Noël pour les enfants » soit organisée au niveau de la vallée. L'association de parents d'élèves Abricot serait d'accord pour le porter avec participation des communes.

La séance est levée à 21h50



N. CHEVROL

Maire

F. PARCOU, Secrétaire